



LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

LES JOURNÉES INTERNATIONALES DU DROIT DE VOTE POUR TOUTES ET TOUS

Le 25 avril à Paris

Arrivée à la gare de l'Est, la délégation allemande d'une dizaine de personnes venant de Fribourg est rejointe par des militants du collectif J'y suis j'y vote ainsi que d'European Britons et par la députée de Paris Danièle Obono. Ensemble, ils vont descendre vers la place de la République. Costumée comme en 1914, la déambulation ne passe pas inaperçue et marque un arrêt symbolique rue Sambre-et-Meuse devant l'ancien siège de la coopérative ouvrière alimentaire, L'Égalitaire, un des lieux où s'est tenu le référendum pour le droit de vote des femmes le 26 avril 1914. L'après-midi, une votation citoyenne s'est tenue place de la République avec des questions sur les champs d'application du droit de vote des étrangers, municipal, local, national et/ou européen. D'autres votations citoyennes ont eu lieu le 25 ou le 26, à Amiens, Aubervilliers et dans le 18^e arrondissement de Paris. Plusieurs centaines de personnes ont participé à ces votations.

En fin d'après-midi, une nouvelle déambulation a rejoint la mairie du 11^e arrondissement où s'est tenue une réception en l'honneur notamment des étrangers venus à Paris pour les journées internationales. Anne Hidalgo, la maire de Paris, avait ajouté sa signature à la liste d'une quarantaine de maires français ayant signé

(suite page 4)

LE COMBAT DOIT CONTINUER

La période difficile que connaît la vie politique française et l'absence de majorité à l'Assemblée nationale rendent difficiles les perspectives à moyen terme. Le Nouveau Front populaire, qui réunit les partis de gauche, est arrivé en tête du deuxième tour des élections législatives et nous nous réjouissons de retrouver des députés avec qui le collectif J'y suis j'y vote a travaillé ces dernières années. Malgré le contexte incertain et le nombre important de députés d'extrême droite dans la nouvelle Assemblée, le combat pour le droit de vote des étrangers aux élections locales, symbolique d'une volonté d'intégration à l'opposé du rejet des étrangers promu par certains, doit continuer à l'Assemblée comme dans la société civile.



Dhia Fadloun

Immigration et citoyenneté

Extraits de l'intervention de Catherine Wihtol de Wenden lors de la rencontre du 1^{er} avril 2023 à Amiens

Notion de citoyenneté

Pour Kant, la terre est ronde, les hommes ne peuvent que circuler et s'installer et donc la terre appartient à tous. Hannah Arendt en a aussi parlé. Zygmunt Bauman, à l'instar de Kant, en 1999, parle de *liquid modernity* (la modernité liquide) : le monde bouge il faut prendre en compte la mobilité mondiale pour réfléchir à la citoyenneté, aux réfugiés et ce qui en découle : le droit de circuler, de visite universelle, le droit de s'installer. (Celui-ci dépend de chaque État).

Des textes internationaux défendent le droit à la mobilité

1948 : Déclaration universelle des droits de l'homme : chacun peut quitter son pays

1951 : la Convention de Genève consacre et protège le droit universel à la mobilité et défend le droit des réfugiés, le droit d'asile

1990 : Convention des Nations Unies sur les droits des migrants et de leur famille

2018 : le Pacte de Marrakech pour une migration libre, ordonnée et régulière :

- il faut élargir les droits légaux à la migration ;
- il faut prendre en compte pour la citoyenneté les droits qui en découlent.

Étienne Balibar plaide pour une démocratisation du droit à la mobilité. En effet les deux tiers de la population mondiale ne peuvent pas circuler librement. Cela dépend du passeport. Ce droit à la mobilité est le droit le moins partagé au monde.

Droit à la résidence, droit à la mobilité

Deux sortes de pays : les pays d'immigration d'installation, les pays d'immigration de travail.

• Les pays d'immigration d'installation

Les USA, le Canada et l'Australie par exemple ont une juridiction qui permet une cohésion entre les habitants et ceux qui arrivent. Ces pays reconnaissent le droit du sol. Il y a une constitutionnalité de la citoyenneté culturelle, une lutte efficace contre la discrimination. L'exercice de la citoyenneté est réel.

• Les pays d'immigration de travail

Initialement, l'Europe est un continent d'immigration malgré lui. Elle est devenue un continent d'installation. L'Europe n'a pas adapté la réflexion sur ce type de migrations : politique de retour, OQTF...

L'immigration est un mouvement irrépessible au niveau mondial. Quel sens donner à un monde mobile avec les droits qui vont avec ? Le droit de vote s'inscrit dans cette démarche, ainsi que l'élargissement du droit légal au travail. Quelle réflexion apporter du point de vue politique face à ce constat ? L'Europe recommande le droit de vote légal. Voir le dernier livre de François Héran.

L'Europe

En France on est archaïque vu les discussions sans fin au sujet du droit des vote des étrangers. On oppose communautaires et non-communautaires, alors que la citoyenneté européenne est un contrat entre les différents pays.

À Bruxelles on s'occupe des flux dans les pays, des droits d'accueil, d'installation...

En Europe le réseau MIPEX (Migrant Integration Policy Index) étudie les meilleures pratiques face à l'immigration qui peuvent servir dans tous les pays européens et ainsi être exportées (en France, le contrat d'accueil et d'intégration, l'accès à la nationalité, l'accueil des réfugiés), ce qui implique qu'il y a peu de place pour les initiatives de réflexion sur la mobilité locale.

Quelles sont les mesures les plus importantes des pays d'installation par rapport à l'immigration ?

- Le droit du sol ;
- La liberté d'association, la constitutionnalisation de la citoyenneté multiculturelle ;
- L'égalité entre les personnes.

Il faut prendre la mesure que la légitimité des maires est fragile dans les villes où la population étrangère ne vote pas. On constate alors une montée du populisme. Au Royaume-Uni, en 1976, une loi pour l'égalité raciale et contre les discriminations, dont le racisme institutionnel, a été votée. Le vote des habitants qui viennent du Commonwealth permet une telle avancée dans les élections locales.

La citoyenneté locale est un instrument pour accompagner les pays européens afin de les aider à se considérer comme pays d'installation.

Il a dit

Patrick Weil, historien

« Depuis 1515, le droit du sol permet à l'enfant d'un étranger né et résidant en France de devenir français. En 1889, le principe devient un fondement de la République : l'accès à la nationalité française par la naissance sur le sol s'applique progressivement et de plus en plus fermement au fil des générations. L'enfant d'immigré né en France n'est pas français à la naissance, comme il le serait aux États-Unis, mais le devient à sa majorité, tout en pouvant s'il le veut y renoncer. À la génération suivante, l'enfant né en France d'un parent déjà né en France est irrémédiablement français ; c'est ce qu'on appelle le double droit du sol.

Ce droit du sol républicain, progressif et conditionnel, est tellement au fondement de notre identité nationale que même le régime de Vichy l'a maintenu [...]. »

Le Monde, 23-24/06/2024

La Lettre de la citoyenneté est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 200 exemplaires.

Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Julien Lejeune, Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Danièle Lochak, Paul Oriol et Christine Pelloquin. Photo p. 1 : Dhia Fadloun.

Allemagne

La nouvelle loi sur la nationalité est entrée en vigueur le 27 juin. Le droit à la naturalisation est possible à partir de cinq ans de présence sur le territoire, de trois ans en cas de résultats exceptionnels en matière d'intégration (résultats scolaires ou professionnels, niveau linguistique), au lieu de huit ans auparavant. Une reconnaissance de la responsabilité historique particulière de l'Allemagne dans le lancement de la Seconde Guerre mondiale et le massacre de près de six millions de Juifs européens, ainsi que la reconnaissance du droit à l'existence de l'État d'Israël sont exigées des futurs naturalisés. La nationalité multiple est dorénavant autorisée pour tous alors qu'elle ne l'était que pour les nationaux de l'Union européenne.

Belgique

Aux élections régionales qui se tenaient le 9 juin, en même temps que les élections européennes, des erreurs ont été commises permettant à des jeunes de 16 et 17 ans qui pouvaient voter pour la première fois aux élections européennes de voter également pour les régionales alors qu'ils n'en avaient pas le droit. L'influence sur les résultats n'a pas été prise en compte. Lors de ces élections régionales, une liste intitulée Team Fouad Ahidar a créé la surprise dans la région Bruxelles-Capitale en obtenant 16,5 % des voix et trois sièges. Fouad Ahidar, d'origine palestinienne, est conseiller municipal de la commune de Jette, et a été vice-président du Parlement de la région bruxelloise de 2014 à 2019. Il a été exclu du parti social-démocrate néerlandophone pour avoir voté contre l'étourdissement des animaux avant l'abattage, à contre-courant de la position de son parti, et a fondé son propre mouvement. C'est la première fois en Belgique qu'un parti faisant campagne sur des thèmes communautaires et religieux obtient un score électoral significatif. Les autres ont refusé de faire alliance avec lui pour former un gouvernement.

Corée du Sud

144 000 Coréens expatriés et répartis dans 220 bureaux de vote et 115 pays, dont plus de la moitié dans d'autres pays d'Asie, ont pu voter aux dernières élections législatives d'avril.

C'est en 2012 que les expatriés ont pu voter pour la première fois. Rappelons que les étrangers résidant en Corée du Sud depuis au moins trois ans peuvent voter aux élections locales du pays, ils l'ont fait pour la première fois en 2006.

France

Après la dissolution de l'Assemblée nationale qui a suivi les élections européennes, le deuxième tour des élections législatives, le 7 juillet, a donné lieu à un « front républicain » avec des désistements réciproques des représentants des partis de gauche, du centre et de droite, qui ont permis d'éviter une majorité du parti d'extrême droite, le Rassemblement national, dont le programme prévoyait, entre autres mesures contre les étrangers, l'abolition du droit du sol et des limites aux droits des binationaux.

La dissolution de l'Assemblée nationale a suspendu en Nouvelle-Calédonie le projet de modification du corps électoral. Les deux députés élus le 7 juillet sont Michel Tjibaou, fils de l'ancien leader indépendantiste et candidat des indépendantistes et nationalistes, et Nicolas Metzdorf, un des leaders du camp anti-indépendantiste.

Inde

Au pouvoir depuis 2014, Narendra Modi a gagné les élections du 7 juin mais son parti du peuple indien, BJP, n'obtient pas la majorité des sièges à la chambre basse du Parlement et ne pourra pas modifier la Constitution pour faire de l'Inde une nation hindoue comme il en avait l'intention.

Italie

Le maire de Rimini, Jamil Sadegholvaad, d'origine perse et italienne, propose d'accorder la nationalité aux milliers de jeunes nés en Italie ou arrivés avant l'âge de 12 ans et scolarisés au moins cinq ans dans le pays : « C'est le meilleur moyen de les intégrer véritablement en tant que citoyens à part entière. »

Royaume-Uni

Après les élections législatives du 4 juillet et la large victoire des travaillistes, le ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement de Keir Starmer est un avocat de 51 ans, David Lammy, dont les parents

sont originaires du Guyana, en Amérique du Sud.

Suisse

Malgré la campagne des associations et des partis de gauche, la votation du 9 juin n'a pas permis l'extension du droit de vote des étrangers à l'ensemble du canton de Genève. Plus de 61 % des votants s'y sont opposés. C'est dans la ville de Genève, 46 % de « oui », et chez les Suisses de l'étranger, 44 % de « oui », que les votes favorables ont été les plus nombreux. Thierry Apothéloz, conseiller d'État en charge de la cohésion sociale, se demande si le projet, en prévoyant l'éligibilité cantonale, n'était pas « trop ambitieux ». La sociologue Rositta Fibbi conclut : « Nous pensons toujours que le fait pour un étranger d'être reconnu comme un interlocuteur valable par l'octroi de droits politiques facilite l'intégration, et pas l'inverse, d'autant plus que la naturalisation est devenue trop difficile. »

Union européenne

Les Britanniques, qui étaient 45 897 à être inscrits sur les listes électorales françaises pour pouvoir voter en 2019 aux élections européennes, n'ont pu participer aux élections du 9 juin 2024 et le nombre d'inscrits de l'Union sur les listes électorales françaises a diminué en conséquence, 269 000 en 2024 contre 298 000 en 2019. Les Portugais, 88 459, les Belges, 43 093, et les Italiens, 39 798, sont les inscrits européens les plus nombreux. Au Luxembourg, ce sont également les Portugais, 8 000, et les Italiens, 3 400, à être les plus nombreux parmi les 30 000 inscrits européens sur les listes électorales. Plusieurs médias ont attiré l'attention sur une Britannique, Alison Monks Plackett, ancienne conseillère municipale d'un village du Jura, qui ne pouvait plus voter aux européennes mais qui a tenu à continuer à participer au bureau de vote et qui a déclaré : « C'est un crève-cœur de ne pas pouvoir voter, on m'a enlevé quelque chose. » Parmi les nouveaux députés européens élus en juin 2024, on retrouve dans plusieurs pays des représentants de minorités ethniques : le parti des russophones obtient un élu en Estonie, la suédophone Li Andersson est élue en Finlande, avec le meilleur score personnel du pays, l'Action électorale polonaise obtient un siège en Lituanie...

(suite de la page 1 - Les journées internationales...)

l'appel des maires européens initié par le VRAR (voir *La Lettre* n° 178) et publié lors de la réception.

Le 26 avril au palais du Luxembourg

Le colloque qui s'est réuni salle Clémenceau a été introduit par les interventions d'Akli Mellouli, sénateur du Val-de-Marne, et de la députée Danièle Obono. Durant la séance du matin, animée par Habiba Bigdade du collectif J'y suis j'y vote, Catherine Wihtol de Wenden a fait le point sur la situation du droit de vote des étrangers à la veille des élections européennes et Tom Brake, ancien député libéral du Parlement britannique, est revenu sur le Brexit et ses conséquences pour les citoyens de son pays.

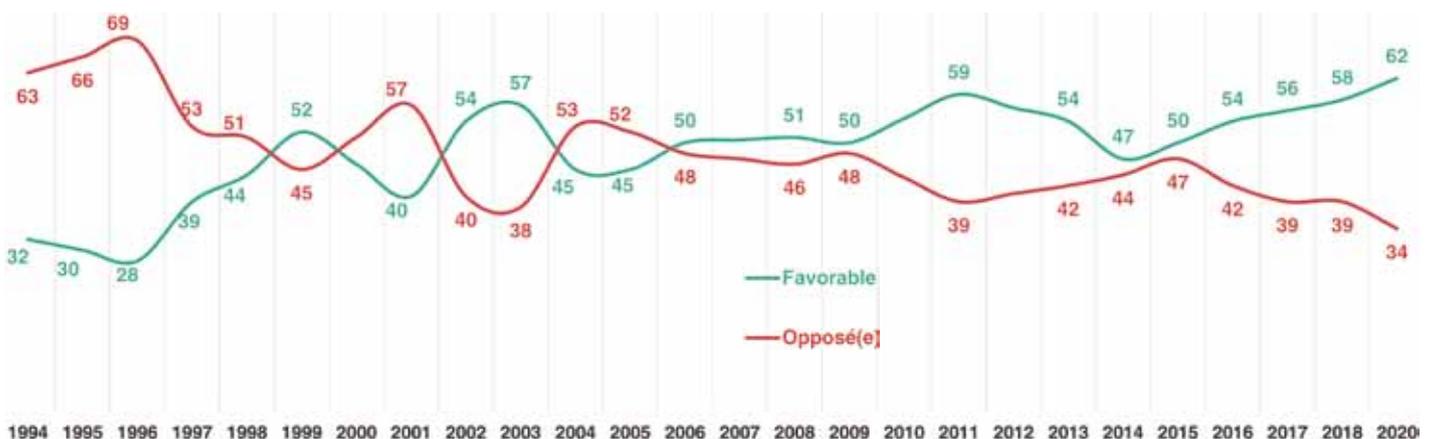
Lors de la séance de l'après-midi, animée par Monique Dental du collectif Ruptures, l'historienne des droits des femmes Michelle Perrot a détaillé le long parcours des revendications et des acquis pour les droits des femmes en insistant sur l'âge d'or du féminisme en France entre 1900 et 1914. Les résultats du dernier sondage sur le droit de vote des étrangers ont été commentés en visioconférence par Jean-Daniel Lévy, directeur opinions d'Harris Interactive. Clemens Hauser, pour le VRAR, Dario Ciprut, pour l'Association des droits politiques pour les résidents de Genève, Mohamed Bensaïd, pour le collectif J'y suis j'y vote, Selma Remond et Sebastian Berchesan, pour l'ECIT et Stand up for Europe, ont expliqué les actions menées et prévues par leurs associations.

Les journées internationales, l'appel des maires européens, les résultats du sondage ont fait l'objet d'articles dans de nombreux médias dont *The Connexion*, mensuel anglais destiné aux expatriés britanniques, *Lyon magazine*, *L'Humanité*, *Libération*, *Médiapart*, *Le Courrier de l'Atlas*, *Africa radio*, les sites internet du *Monde*, *Place Gre'net*, *Lyon première*, de l'ANVITA, du GISTI, de la LDH...

Site Internet de
La Lettre de la citoyenneté :
www.lettrede lacitoyennete.org

CNCDH

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié le 27 juin son 32^e rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. L'indice longitudinal de tolérance permettant d'évaluer l'évolution des opinions et des sentiments à l'égard des minorités a perdu trois points entre 2022 et 2023. À la question « il faut donner le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers non européens résidant en France depuis un certain temps » qui fait partie des items de l'indice, une majorité des personnes interrogées en face à face en 2023 est favorable, comme les années précédentes. Nous avons publié dans le numéro 178 de *La Lettre* les résultats du dernier sondage sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, réalisé en avril 2024 par Harris Interactive. Vous trouverez ci-dessous l'évolution depuis 1994 des résultats aux sondages sur le droit de vote des étrangers aux élections municipales et européennes.



Les étrangers des pays de l'Union européenne résidant en France ont désormais le droit de vote aux élections municipales et européennes. Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à l'extension du droit de vote pour les élections municipales et européennes aux résidents étrangers non membres de l'Union européenne vivant en France ?

Pour vous abonner à
La Lettre
de la citoyenneté

Abonnement pour
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros